

PERMIS DE FORMER



4 participants minimum



14h initial
7h recyclage



Charleville-Mézières,
Reims,
Châlons-en-Champagne,
Troyes,
Saint-Dizier,
Chaumont,
Romilly-sur-seine.



Inter-entreprise :
Initiale: 250€ HT / personne
Recyclage : 150€ HT / personne

Intra-entreprise :
Initiale: 1700€ HT
Recyclage : 900€ HT



commercial@almea-formations.fr

Le Permis de former est une formation obligatoire destinée aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de la Branche HCR (hôtels, cafés, restaurants) qui accompagnent des alternants.

OBJECTIFS :

Le Permis de former permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de maîtriser pleinement les objectifs clés :

- les règles du contrat d'alternance
- l'accueil, l'information, la communication
- l'encadrement et l'accompagnement
- l'évaluation
- le transfert des compétences

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Evaluation de fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa
- Permis de former délivré par Certidev